

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND – C. PAGLIA, Membres.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES, Vice-Présidents

M. C. CATARD - J. JOANNET - C. PAGLIA, Membres

Absent avant donné procuration :

M. P. MONTAGNER, Vice-Président à M. G. MARSONI, Membre.

Secrétaire :

M. JS. LALOY, Conseiller Communautaire.



POLE RESSOURCES INTERNES

N° 1 – ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COTE ST-AMAND - ACQUISITION D'UNE PARCELLE ZC 242

Devant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier d'acquérir l'emprise foncière nécessaire à la réalisation des actions visant à préserver et à aménager l'Espace Naturel Sensible et après accord intervenu avec le propriétaire, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide de déroger à l'avis de France-Domaine et d'acquérir la parcelle cadastrée ZC 242 de 6180 m² située à Abrest auprès de Monsieur Jean-Paul RIGAUD ou de ses ayants droit, au prix de 3 708 €, ce prix restant en adéquation avec les prix de précédentes acquisitions.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

POLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITES DURABLES

N° 2 – EAUX PLUVIALES - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES 2016 - ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objectif de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les communes membres de Vichy Val d'Allier et devant les propositions faites dans ce sens par la commission d'assainissement du 8 mars 2016, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission d'assainissement pour l'année 2016 selon le tableau ci-dessous :

Projets de réseaux EP 2016 - LISTE PRINCIPALE

Commune	Intitulé du projet	Montant des travaux (€ TTC)
ST REMY EN ROLLAT	CCAB	50 000,00 €
ST GERMAIN DES FOSSES	RTE DE MOULINS	200 000,00 €
VICHY	RUE CAPELET + RUE DE L'ECOLE	130 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	RUE DU RUISSEAU	145 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	LAUDEMARIERE	60 000,00 €
CHARMEIL	ROUTE DE VENDAT	80 000,00 €
MARIOL	RUE DES PRESSEIRS	75 000,00 €
CREUZIER LE NEUF	REHABILITATION RESEAUX	50 000,00 €
VVA	IMPREVUS	58 970,00 €
TOTAL		848 970.00
BUDGET		848970.00

- de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets.

N° 3 – ASSAINISSEMENT - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX USEES 2015 – REPORTE SUR 2016 - AJUSTEMENT N° 4

Devant la nécessité d'actualiser le programme des investissements eaux usées de l'année 2015 (report de crédits sur 2016) et devant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement lors du 8 mars 2016, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la programmation de nouveaux chantiers, le complément de chantiers en cours et cela sans modification de l'enveloppe globale. Ces travaux indiqués dans le tableau ci-dessous seront réalisés à l'aide du marché à bons de commande VVA AO 2015-01 et financés à l'aide d'une partie du montant des imprévus ou des économies observées sur des projets en cours :

DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT BUDGETE (€ HT)	PLUS et MOINS (€ HT)	NOUVEAUX MONTANTS (€ HT) - DELIB	AJUSTEMENTS
COGNAT ESPINASSE VOZELLE réseau de t	2 375 650 €	-120 000 €	2 255 650 €	Economie sur tx voirie
COGNAT LYONNE chemin de la Quérie	0 €	120 000,00 €	120 000 €	Tx supplémentaires
Cumul modifications nouvelles	2 375 650 €		2 375 650 €	
TOTAL PG EU 2015	1 091 415 €			

Mandat est donné au Président ou au Vice-président pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions.

N° 4 – ASSAINISSEMENT – PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX USEES 2016 – ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Devant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter et d'anticiper la réglementation environnementale et de desservir des zones denses d'habitat en assainissement collectif et devant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement du 8 mars 2016, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission d'assainissement pour l'année 2016 selon le tableau suivant :

ST REMY EN ROLLAT	ROUTE DE VENDAT	60 000,00 €
BUSSET	CHAMOIROUX	150 000,00 €
BRUGHEAS	RUE DES PETITS PRES	150 000,00 €
ST GERMAIN DES FOSSES	ROUTE DE MOULINS	100 000,00 €
BILLY	ROUTE DE MOULINS	100 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	ROUTE DE VICHY	100 000,00 €
CHARMEIL	ROUTE DE ST POURÇAIN	100 000,00 €
ESPINASSE VOZELLE	RUE MME LAFAYETTE	30 000,00 €
ST YORRE	DEPLACEMENT SERVITUDE	45 000,00 €
MAGNET	LE BOULAS	60 000,00 €
HAUTERIVE	HAMEAU DE FONTSALIVE	110 000,00 €
VENDAT	RUE DE BEL AIR ET RUE DE VARENNE	50 000,00 €
VVA	IMPREVUS	47 943,00 €
TOTAL		1 102 943,00
BUDGET		1 102 943,00

- de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets.

POLE TERRITOIRES, AMENAGEMENT ET PROSPECTIVE

N° 5 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'ACCORD-CADRE ET DU PREMIER MARCHE SUBSEQUENT DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE EN VUE DE LA MISE EN VALEUR URBAINE DU POLE LOISIRS ET TOURISME DE SAINT-YORRE ET ABREST

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 21 avril 2016 d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'aménagement en vue de la mise en valeur urbaine du pôle loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest au groupement présenté par AXE SAONE et considérant que le montant dudit marché subséquent dépasse l'enveloppe financière maximale de 250 000 € HT affectée par les membres du groupement de commandes, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes portant le montant maximum de l'enveloppe financière du premier marché subséquent à 300 000 €HT,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent, sous réserve de la décision conforme de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer l'accord-cadre et le premier marché subséquent précités tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

N° 6 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE ET DU PREMIER MARCHE SUBSEQUENT DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LA BASE LOISIR NATURE DE SAINT GERMAIN DES FOSSES ET BILLY

Considérant que la mise en concurrence des candidats sélectionnés à l'issue de la phase offre a été réalisée notamment sur la base du cahier des charges du premier marché subséquent relatif à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement comprenant :

- le plan de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- le plan de mise en valeur environnementale et paysagère
- le plan de développement des activités de loisirs sportives et touristiques
- le plan d'organisation des accès et cheminements
- le plan d'actions foncières et règlementaires

et 5 autres projets portant non seulement sur la reconstitution du plan d'eau et de ses abords en base de loisirs mais également la voie verte de découverte de l'allier et la renaturation de la berge, la renaturation de la confluence du Mourgon et sa mise en valeur, le schéma d'organisation du centre-ville de Saint Germain des Fossés et ses connexions et la mise en valeur de l'Allier en contrebas de Billy et considérant que le montant dudit marché subséquent dépasse l'enveloppe financière maximale de

250 000 €HT affectée par les membres du groupement de commandes, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes portant le montant maximum de l'enveloppe financière du premier marché subséquent à 300 000 €HT,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent, sous réserve de la décision conforme de la commission d'appel d'offres du

N° 7 - ETUDES D'AMENAGEMENT DE CINQ GRANDS SECTEURS STRATEGIQUES - PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Vu les décisions de la Commission d'appel d'offres, prises après avis motivés et propositions de choix formulés par les jury de groupements de commandes concernés, portant attribution des accords-cadres et des premiers marchés subséquents relatifs notamment à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement par secteur,

Considérant que les montants des cinq premiers marchés subséquents attribués sont conformes aux prévisions financières figurant dans les conventions de groupements précitées et considérant que les conventions de groupements de commandes confient à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier la recherche des financements extérieurs permettant de couvrir les dépenses des cinq premiers marchés subséquents sus-mentionnés, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve les plans de financement prévisionnels présentés des cinq premiers marchés subséquents correspondants aux études d'aménagement des cinq secteurs.

◆ ◆ ◆ ◆

Le Président,

Claude MALHURET